



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux affaires départementales
Bureau de l'aménagement de l'espace**

Pau, le **09 JAN. 2023**

Affaire suivie par : Anne-Victoria FONTORBE
Tél : 05 59 98 25 28
Mél : anne-victoria.fontorbe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

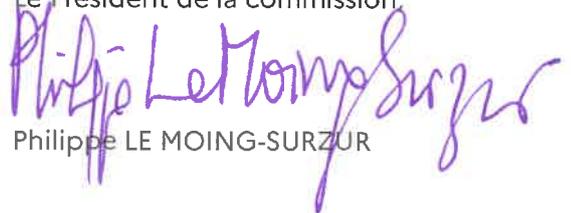
Le Préfet à
Monsieur le maire d'Espelette

Objet : Avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites - Formation «sites et paysages » - Séance du 09 janvier 2023 - Etude présentée par la CAPB

Lors de sa séance du 09 janvier 2023, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) des Pyrénées-Atlantiques, réunie en formation spécialisée dite « des sites et paysages », a examiné l'étude de discontinuité de l'urbanisation existante intégrée au dossier de révision du plan local d'urbanisme de votre commune d'Espelette, présentée par la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB).

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commission a émis un avis favorable à l'unanimité à cette étude.

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Président de la commission


Philippe LE MOING-SURZUR